

## Compte rendu de séance

### Séance du 8 Février 2021

L'an 2021 et le 8 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

**Présents :** Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, DUHAUT Adeline, DUSSEAU Cindy, MM : BORDERIE Patrice, CORNET Philippe, d'ANDIGNÉ Constantin, MARSAIS Jean-Pierre, MONPOINT Sylvain, PILARD Vincent

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme ROZÉ Sylvie à Mme GARNIER Maryse

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 13  
Présents : 12

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-préfecture de Loches  
le :  
et publication ou notification  
du :

**Date de la convocation** : 02/02/2021

**Date d'affichage** : 18/02/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHOTIN Françoise

**Objet(s) des délibérations :**

**Inscription au budget 2021 d'une somme pour l'achat de décorations de Noël. - réf : 2021/002**

Madame le Maire demande à la commission municipale des décorations de Noël de présenter leurs propositions. Madame Cindy DUSSEAU prend la parole et suggère que de nouvelles décorations soient achetées pour agrémenter les pôles déjà définis : école, église et mairie. Certaines anciennes guirlandes lumineuses pourront également être réparées. La somme de 4.500,00 € est envisagée pour ces investissements.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Valide la proposition de la commission des décorations de Noël et
- Dit que la somme de 4500,00 € sera inscrite au budget 2021 pour l'achat des nouvelles décorations.

**Groupement de commande avec la C.C.L.S.T. pour le marché de voirie 2021. - réf : 2021/003**

Vu la délibération du bureau de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine n° 1 du 03/09/2020 portant sur la création d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie pour l'année 2021 et la notification du 07/01/2021 pour le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise E.C.M.O. à Blois (41) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/052 du 05/10/2020 portant sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes voirie pour l'année 2021 ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise E.C.M.O. a réalisé le repérage des voies que la commission communale des chemins avait recensées comme devant être intégrées au programme de voirie 2021.

Un chiffrage des travaux sera bientôt délivré par l'entreprise E.C.M.O.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de valider la proposition de E.C.M.O. dès réception afin de respecter le planning des travaux indiqué par la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine.

Elle souhaite également que le conseil municipal se prononce sur la tranche optionnelle pour la maîtrise d'œuvre pour les missions direction des travaux (DET) et assistance aux opérations de réception des travaux (AOR).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Dit** que la tranche optionnel du marché 2021 pour les travaux de voirie pour les missions de : direction des travaux (DET) et assistance aux opérations de réception des travaux (AOR) sera confiée et notifiée à l'entreprise E.C.M.O. à Blois (41).
- **Accepte** que Madame le Maire signe la proposition chiffrée qui sera produite par E.C.M.O. pour les travaux de voirie 2021, sous condition que le montant globale ne dépasse pas la somme allouée par la CCLST à la commune dans le cadre des indemnités compensatrices.

**Autorisation de signature de l'acte de vente pour la rétrocession à la commune par Val Touraine Habitat des parcelles YK 238 et 239. - réf : 2021/004**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 2020/048 du 07/09/2020, l'offre de Val Touraine Habitat pour la rétrocession pour 1 Euro symbolique à la commune des parcelles YK n°238 et 239 avait été accepté sous condition d'un paiement de tous les frais par VTH.

Il est à présent demandé par le notaire en charge du dossier que le conseil municipal accorde à Madame le Maire l'autorisation de régulariser l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à régulariser l'acte de vente des parcelles YK n° 238 et 239 par VTH à la commune.
- **Rappelle** les conditions prises dans la délibération n°2020/048 du 07/09/2020.

**Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine. - réf : 2021/005**

**Vu** l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de pacte de gouvernance transmis aux communes le 19 janvier 2021,

**Considérant** que le pacte de gouvernance doit être approuvé par le conseil communautaire dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte,

La Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes, qui, comme souhaité par le législateur, peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Le contenu de ce pacte et ses modalités d'élaboration sont prévus à l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales.

Le contenu du pacte est assez souple, l'article du code général des collectivités territoriales précité donnant simplement des exemples de ce qu'il peut prévoir.

Lors de la conférence des maires du 24 septembre 2020, la pertinence d'adopter un tel dispositif avait été actée et un premier projet de pacte avait été proposé en séance.

Le projet de pacte a été amendé et validé lors de la conférence des maires, réunie le 14 janvier 2021.

Le conseil municipal est invité à :

- Emettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Emet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance tel que présenté par la communauté de communes de Loches Sud Touraine.

**Positionnement du Conseil Municipal sur l'éolien. - réf : 2021/006**

Suite à de nombreuses sollicitations en mairie d'entreprises spécialisées en énergie éolienne, le dernier avis du conseil municipal datant de l'ancienne équipe, Madame le Maire souhaite interroger le Conseil Municipal sur sa position à ce sujet.

Un échange entre plusieurs conseillers avertis s'engage.

Beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes subsistent.

La consultation de spécialistes est évoquée mais une méfiance quant à l'impartialité des renseignements recueillis est formulée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Décide de ne pas se prononcer sur le sujet sensible du déploiement de l'énergie éolienne.

**Devis ARNAULT DIFFUSION pour l'installation de rideaux d'occultation dans la salle de classe de l'école. - réf : 2021/007**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la requête de la directrice de l'école maternelle, l'entreprise ARNAULT DIFFUSION est passée pour prendre les dimensions pour l'installation de rideaux occultants dans sa salle de classe afin de permettre la lisibilité du tableau optique numérique.

Un devis d'un montant de 745,44 € a été proposé comprenant la fourniture et la pose de trois rideaux et de deux rails sur mesure.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Accepte** le devis d'Arnault Diffusion pour la pose et la fourniture de rideaux occultants dans la salle de classe de l'école maternelle.

**Changement des dalles pour le plafond du bar de la salle des fêtes. - réf : 2021/008**

Madame le Maire rappelle que suite à la réunion du conseil municipal du 11/01/2021, des devis pour le remplacement des dalles du plafond du bar ont été demandés. Pour une surface de 8,64 m<sup>2</sup>, l'entreprise BOUCHARD 37 propose un montant de 670,82 € TTC et l'entreprise CHAUSSON pour un montant de 724,36 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Accepte** le devis de l'entreprise BOUCHARD 37 pour un montant de 670,82 € TTC.

- **Charge** Madame le Maire de signer le devis.

**Questions diverses :**

**Boucles cyclotouristiques :**

La CCLST a informé la Mairie que des nouveaux panneaux de fléchage des boucles cyclotouristiques passant par la commune dans le cadre des circuits du Lochois et du Val d'Indrois.

**Bulletin Municipal 2021 :**

Le bon à tirer ayant été signé, la réception du bulletin 2021 est prévue prochainement. La distribution dans les boîtes aux lettres des résidences de la commune sera effectuée par les élus qui se partageront les secteurs. Elle aura lieu dans la deuxième quinzaine de février.

**Commission des déchets ménagers de la CCLST :**

Madame Brigitte ARNAULT conseillère déléguée à la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine à la commission des déchets ménagers, rapporte le compte rendu d'une réunion récente dans laquelle il a été annoncé que le tri est en progression dans le Lochois. Mais que les sacs de tri sélectifs non recyclables vont être progressivement supprimés au profit de bacs jaunes roulants. Les résidents sont donc invités à en faire l'acquisition auprès de la CCLST. Le bon de commande est disponible en Mairie.

Il est envisagé de mettre en place des composteurs communs afin que les personnes ne disposant pas de jardin puissent y déposer les déchets naturels recyclables issus des déchets ménagers. Cela permettra d'alléger le volume des ordures mises en sacs noir qui reste trop important.

**Complément de compte-rendu:**

**Projets :**

Le sujet de l'aménagement d'un espace de jeux pour les enfants/adolescents au stade avait été abordé lors de la réunion du Conseil Municipal du 11/01/2021. L'exemple de plusieurs communes voisines qui ont aménagé un "pump track" est inspirant et le projet va être étudié par une commission.

La rénovation du bâtiment de la Mairie est à l'étude. Il serait judicieux de profiter du plan de relance économique et des aides pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Séance levée à : 23:30

En mairie, le 11/02/2021

Le Maire

Maryse GARNIER